



MEESCHAERT

ASSET MANAGEMENT

CODE DE TRANSPARENCE MAM EURO HIGH YIELD ESG

Février 2023

Sommaire

1 - Données générales de Meeschaert Asset Management	P.3
2. Données générales sur le fonds	P.12
3. Processus de gestion	P.15
4. Contrôle ESG	P.19
5. Mesure d'impact et reporting ESG	P.20
6. Politique d'engagement	P.25
7. Politique de vote	P.29

1 - Données générales de Meeschaert Asset Management

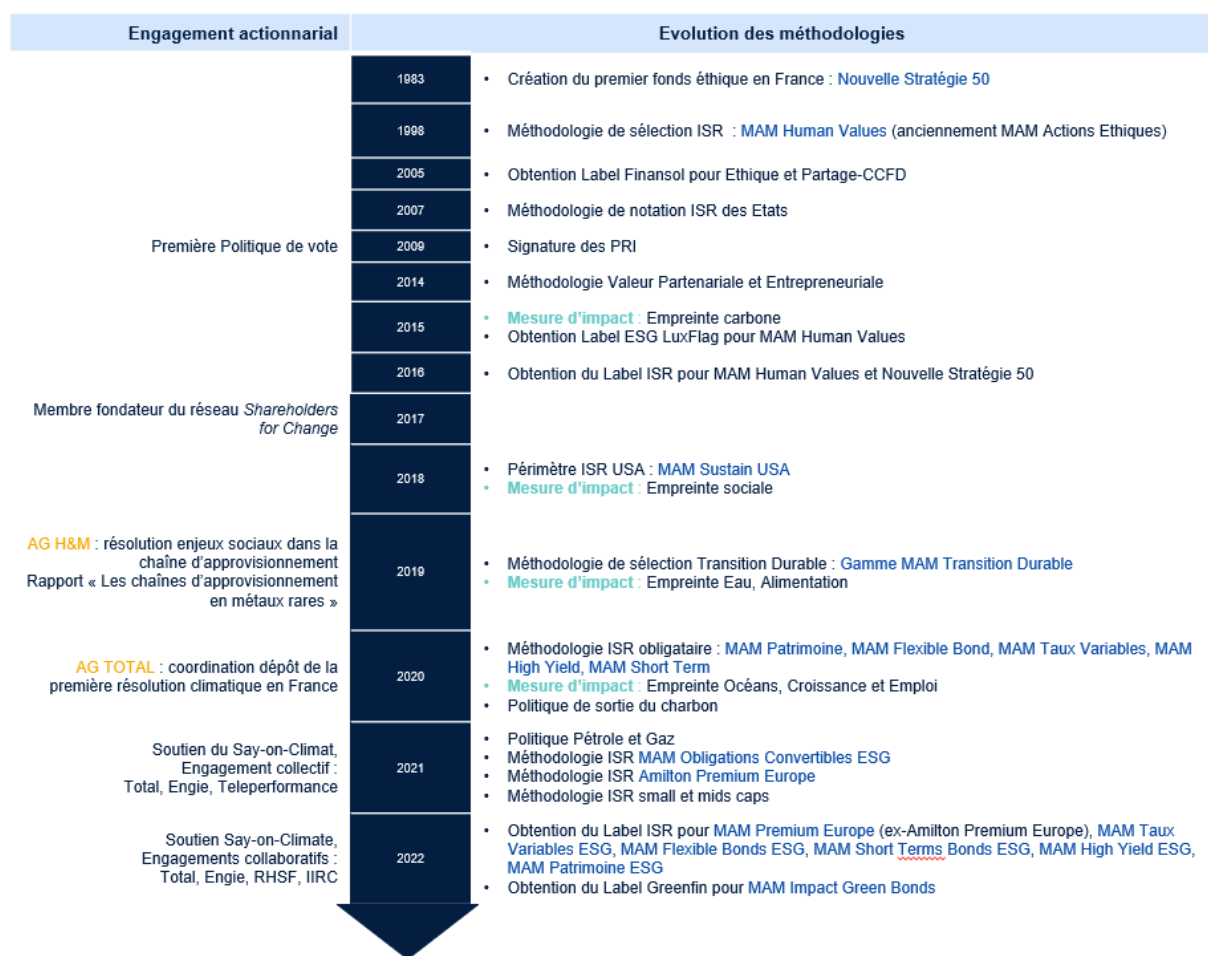
➤ 1.1 - Nom de la Société de gestion en charge du fonds

Meeschaert Asset Management Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 +33 (0)1 53 40 20 20 www.meeschaert-am.com
--

➤ 1.2 - Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable de Meeschaert AM

Pour Meeschaert AM, l'accroissement forcené du patrimoine sans objectif « humain » peut, à terme, s'avérer destructeur pour les individus, les groupes et les familles. C'est pourquoi l'écoute, la disponibilité et l'accompagnement dans le choix d'allocation en fonction des projets de vie, sont des valeurs primordiales développées par le groupe. Dans cet esprit, Meeschaert AM a créé une gamme de fonds ISR afin de répondre aux préoccupations sociales et environnementales formulées par des clients. Une grande proximité est préservée entre les collaborateurs et les clients : rencontres régulières, réunions d'information avec les gérants et analystes.

Pionnière en France, la société Meeschaert AM a créé le premier fonds éthique en 1983, à la demande de congrégations religieuses. Les économes de ces congrégations souhaitaient alors investir sur les marchés financiers, tout en respectant leurs convictions et en contribuant à un développement harmonieux des personnes et de l'environnement.



Depuis 40 ans, Meeschaert AM a ainsi développé une offre spécifique et a formalisé une méthodologie de sélection ISR des entreprises et des Etats, ainsi qu'une expertise dans la réalisation d'empreinte extra-financière des portefeuilles.

En 2021, le groupe Meeschaert rejoint le groupe LFPI. L'ensemble compte désormais 300 collaborateurs, gère plus de 14 milliards d'euros pour le compte de ses clients et est implanté dans six pays d'Europe et aux Etats-Unis.

➤ 1.3 - Comment Meeschaert AM a-t-il formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Le [site internet de Meeschaert AM](#) publie l'ensemble de la documentation légale propre à chacun des fonds, ainsi que les fiches de reporting mensuelles, les Codes de Transparence actualisés chaque année.

Il comporte un onglet « Investissement Responsable » dédié aux activités ISR de Meeschaert AM et contient l'ensemble des politiques d'investissement responsable et différents travaux de recherche.

Plus précisément :

- les méthodologies de sélection des entreprises et des Etats, et renvoie aux Codes de Transparence des fonds ISR.
- les documentations propres à chaque fonds ISR (documentation légale, miches mensuelle, code de transparence)

- la politique et l'activité de vote aux assemblées générales (y compris les statistiques de votes de la saison), ainsi que les actions d'engagement actionnarial
- les dernières études ESG sectorielles de l'équipe d'analystes ISR
- la présentation des partenaires (associations et ONG, membres du comité d'experts, etc).

Il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact » dans l'onglet à droite de la page d'accueil.

Par ailleurs, Meeschaert AM publie chaque année son Rapport d'investisseur responsable, disponible dans la rubrique « informations réglementaires ».

La politique d'investissement responsable, la politique d'exercice des droits de vote ainsi que la politique d'engagement sont disponibles à cette adresse : <https://meeschaert-am.com/informations-reglementaires>.

➤ 1.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la Société de gestion ?

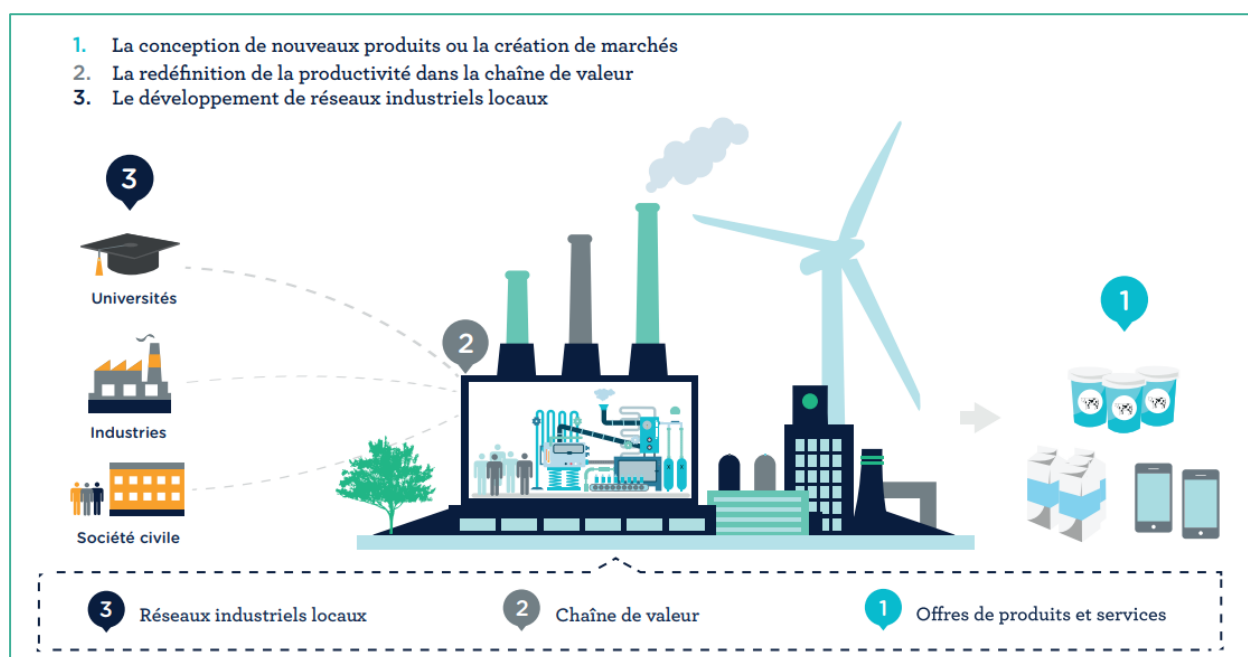
• Valeur partenariale et entrepreneuriale :

L'évaluation des risques et des opportunités ESG est intégrée à la grille d'analyse basée sur l'approche « valeur partenariale et entrepreneuriale ».

Concernant plus spécifiquement les enjeux liés au changement climatique, des politiques transversales ont été développées : elles sont présentées ci-dessous.

L'approche méthodologique valeur partenariale et entrepreneuriale permet d'analyser les entreprises dans leur globalité, tant au niveau de ses pratiques opérationnelles (impact environnemental direct de l'activité, gestion des ressources humaines, relations durables avec les parties prenantes), que de ses produits et services vendus (impact environnemental et sociétal) et de ses relations avec les acteurs qui gravitent autour de lui pour créer des synergies.

Le schéma ci-après synthétise cette approche :



Ainsi, la prise en compte des critères ESG permet d'identifier les risques mais aussi de capter des opportunités économiques.

- **Changement climatique :**

Le changement climatique représente un risque systémique pour l'économie mondiale, menaçant la capacité du système financier à générer des rendements à long terme.

La transition énergétique désigne une modification structurelle et profonde des modes de production, de distribution et de consommation de l'énergie. L'objectif est de passer d'un système énergétique carboné à un système basé sur des ressources renouvelables afin d'en diminuer son impact environnemental.

Cette thématique est souvent associée à l'idée d'une troisième révolution industrielle. L'épuisement des énergies fossiles et l'urgence face au réchauffement climatique poussent à repenser la production d'énergie en se reposant notamment sur des énergies renouvelables. Une optimisation de la consommation d'énergie, impliquant une amélioration de l'efficacité énergétique, est également nécessaire.

Meeschaert AM étudie progressivement les menaces potentielles du changement climatique sur la pérennité de l'activité de l'entreprise (les risques physiques), et les évolutions des réglementations environnementales (risques de transition), ainsi que l'impact des entreprises sur la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, la gestion de l'eau (consommation et pollution).

Dès 2016, Meeschaert AM a exclu les énergies fossiles dans la politique d'investissement d'un fonds ISR : Ethique et Partage – CCFD.

Avec le lancement en 2019 de la gamme MAM Transition Durable, il a été décidé d'exclure de ces fonds les entreprises générant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le pétrole, l'extraction de charbon ou la production d'électricité à partir de charbon thermique.

- **Politique sectorielle de sortie du charbon :**

En 2020, Meeschaert AM a formalisée sa politique sectorielle de sortie du charbon thermique. La politique de sortie du charbon de Meeschaert AM exclut toute entreprise exploitant des mines de charbon thermique¹, les entreprises impliquées dans le développement de nouveaux projets de centrales à charbon², ainsi que les producteurs d'électricité ayant un mix énergétique trop exposé au charbon et/ou n'ayant pas planifié leur sortie du charbon. L'approche adoptée pour les producteurs d'électricité tient compte non seulement du niveau d'exposition de leur mix énergétique, mais aussi de la localisation des centrales à charbon qu'ils opèrent, de leur stratégie climatique et de leur plan de sortie du charbon, ainsi que de la compatibilité de celles-ci avec les recommandations du GIEC de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

La politique est disponible dans la rubrique « informations réglementaires » du site Meeschaert AM.

La politique charbon a été mise à jour en 2023 par l'introduction de seuils relatifs sur la part d'énergie produite à partir de charbon (maximum 20% du mix) et sur la part de chiffres d'affaires réalisé dans cette activité (maximum 20%). Un seuil absolu sur la puissance installée des centrales à charbon thermique (maximum 5GW) a aussi été introduit.

¹ N'étant pas destiné à des industries telles que l'aciérie où le charbon est difficilement substituable à l'heure actuelle

² Source : Global Coal Exit List (Urgewald)

- **Politique sectorielle Pétrole et gaz :**

En 2021, Meeschaert AM a publié sa politique sectorielle « Pétrole et gaz », dans la continuité de sa politique de sortie du charbon. Malgré la nécessité de diminuer la production de pétrole et de gaz de 4 et 3% par an d'ici 2030 pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, le secteur Pétrole et gaz, lui, prévoit de son côté d'augmenter de 7% sa production d'ici 2024.

Meeschaert AM privilégie le dialogue et l'engagement actionnarial auprès des sociétés du secteur, en utilisant les moyens à sa disposition et la collaboration au sein de collectifs d'investisseurs.

La démarche de Meeschaert AM vise à encourager les entreprises à définir des objectifs quantitatifs et ambitieux à la hauteur des enjeux auxquels il fait face, et à rendre compte des progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs. Meeschaert AM est convaincu que le dialogue et l'engagement actionnarial ont un impact positif durable pour ces entreprises et pour leurs actionnaires.

Meeschaert AM a renforcé sa politique de vote en 2021, en formalisant l'intégration du principe de la transition juste pour une économie neutre en carbone, et afin d'utiliser ses droits de vote lors des assemblées générales pour manifester son opposition à la stratégie des entreprises.

Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert AM soutient le principe du « Say on Climate ». Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-à-vis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale. En effet, à l'instar du Say on Pay grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale.

Enfin, Meeschaert AM a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total et en participant au dialogue avec les dirigeants d'Engie auprès d'autres actionnaires du groupe.

Meeschaert AM s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.

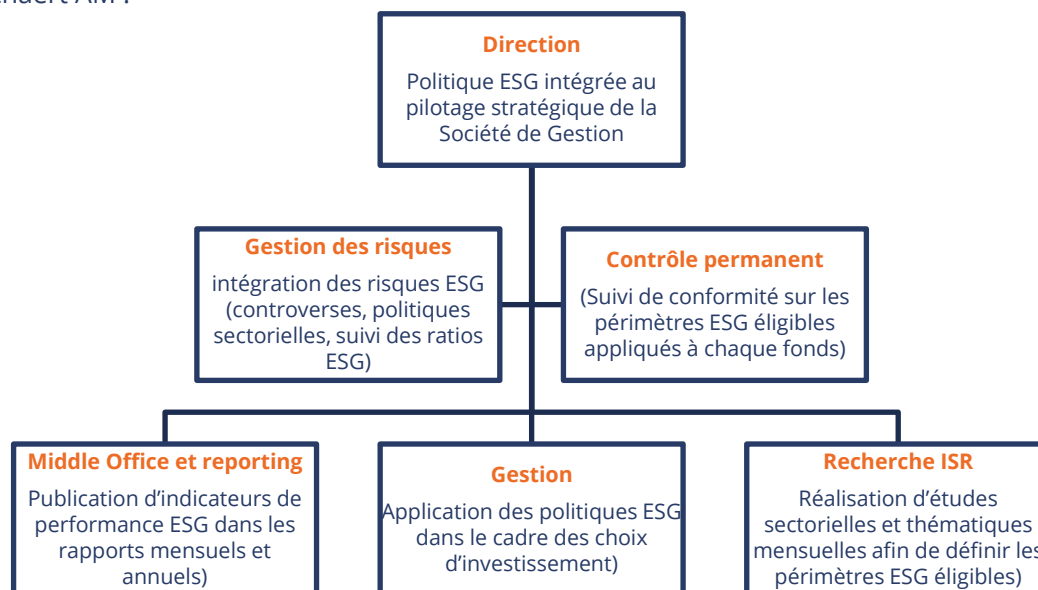


La politique est disponible dans la rubrique « informations réglementaires » du site Meeschaert AM.

➤ 1.5 – Gouvernance de l'ISR chez Meeschaert AM

La politique ISR est intégrée à tous les niveaux de la société de gestion, et est supervisée par la Direction. Celui-ci revoit valide les axes de développement stratégique de la politique et revoit les projets mis en œuvre.

En interne, l'investissement responsable est transversal car il implique toutes les équipes de Meeschaert AM :



- **Gestion** : les gérants participent mensuellement à une présentation sectorielle des risques et opportunités ESG. Concernant la gamme ISR, ils investissent dans les entreprises de l'univers préétabli ;
- **Analyse ISR** : les analystes ISR étudient les enjeux ESG associés à chaque secteur et chaque entreprise afin de définir le périmètre ISR ;
- **Conformité & Risques** : les équipes vont réaliser des contrôles sur les procédures ISR, et suivre les risques ESG des investissements ;
- **Distribution externe** : l'équipe se charge de présenter les fonds ISR et de sensibiliser les clients à ces enjeux ;
- **Middle Office** : l'équipe soutient toutes les opérations sur les fonds ISR et contribue à l'élaboration des reporting ISR ;
- **Direction** : la direction élabore la stratégie, intégrant l'implémentation des risques et opportunités ESG dans la politique d'investissement, ainsi que le développement de l'ISR (évolution de la gamme, actions de sensibilisation...).

➤ 1.6 – Equipe d'analyse ISR et de gestion ISR

Pour assurer l'ensemble de ces missions, Meeschaert AM dispose d'une équipe interne de quatre analystes ISR (expériences : 11 ans, 5 ans et 2 ans, 1 an), de neuf gérants de fonds ISR.

➤ **1.7 - De quelle manière Meeschaert AM agit pour la formation à l'analyse ESG en interne ?**

Des réunions de restitution sont régulièrement organisées et proposées aux différentes équipes. L'objectif pour l'équipe ISR est de partager le travail réalisé autour d'un ou plusieurs secteurs : principaux risques et opportunités, chiffres clés liés à l'actualité, présentation des entreprises analysées et des conclusions qui permettent de définir le périmètre d'investissement.

Des rendez-vous ponctuels sont organisés en interne afin de sensibiliser et former les différentes équipes aux méthodologies ISR ainsi qu'aux nouveautés développées par l'équipe ISR. Ces moments de partage sont aussi organisés lors de l'arrivée d'un nouveau collaborateur.

➤ **1.8 - Initiatives de promotion de la finance responsable auxquelles Meeschaert AM participe**

Depuis 2009, Meeschaert AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UNPRI). En 2021, date du dernier assessement report réalisé par les PRI, Meeschaert AM a obtenu la note de 79/100 sur le pilier « Investment & Stewardship Policy », soulignant ainsi la qualité des pratiques ISR au sein du groupe.

L'adhésion au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) traduit la volonté de Meeschaert AM de s'impliquer dans le développement de l'ISR, notamment en participant à différents groupes de travail sur l'engagement actionnarial. Par cette adhésion, Meeschaert AM est représenté au sein de l'Eurosif. Ces organismes favorisent le partage des connaissances.

Cet engagement se traduit également par la participation, depuis plusieurs années, aux comités sur l'ISR et sur le gouvernement d'entreprise de l'Association Française de Gestion (AFG).

Par ailleurs, à travers la labellisation ISR de plusieurs fonds, Meeschaert AM soutient les initiatives de promotion de l'ISR dans le cadre du comité du label ISR public. Ce label, porté par le ministère de l'Économie et des finances, a pour objectif de rendre plus visible les produits ISR par les épargnants en France et en Europe.

Meeschaert AM fait également partie de l'Institut pour la Finance Durable, une initiative portée par Paris Europlace qui a pour ambition de mettre en place un écosystème fort, stable et tourné vers la coopération internationale.

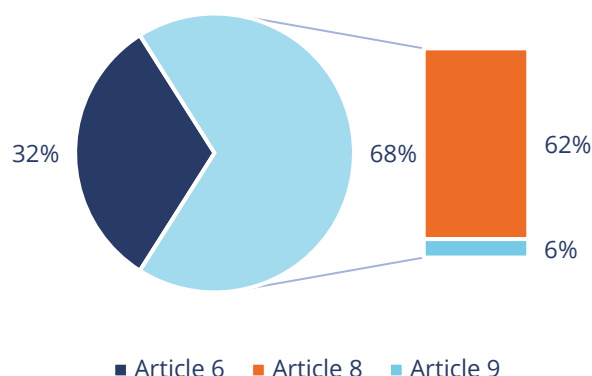
Pour renforcer son engagement dans la lutte contre le changement climatique, Meeschaert AM a rejoint, en 2018, l'initiative Climate Action 100+, qui regroupe plus de 700 investisseurs dans le monde représentant plus de 68 000 milliards de dollars. Ce réseau cible les entreprises carbon-intensives, notamment les 166 entreprises qui représentent 80% des émissions mondiales issues de l'industrie au niveau mondial.

Enfin, pour renforcer son engagement dans la protection des droits humains et des droits du travail, Meeschaert AM a rejoint, en 2021, l'IIRC (Investors Initiative for Responsible Care). Cette initiative internationale a pour ambition d'adresser les enjeux sociaux de bien-être au travail et de bientraitance dans le secteur des maisons de retraite.

➤ 1.9 - Encours ISR sous gestion de Meeschaert AM

Plus de 1,6 Mds €
d'encours ISR sous
gestion

Au 30/12/2022



Au 30 décembre 2022, les encours ISR sous gestion s'élevaient à plus d'1,6 milliard d'euros, soit 68% des actifs sous gestion de Meeschaert AM.

➤ 1.10 – Les fonds ouverts au public gérés par Meeschaert AM au 30/12/2022

Libellé Fonds	Article SFDR	Label ISR - fin 2022
MAM SUSTAIN USA	8	
MAM ASIA	8	
MAM EUROPA GROWTH	6	
MAM EUROPA SELECT	6	
MAM ENTREPRISES FAMILIALES	8	
MAM FRANCE RELANCE	8	
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	9	Label ISR
MAM GLOBAL PROPERTY	8	
MAM PREMIUM EUROPE	8	Label ISR
MAM SMALL CAPS	6	
MAM HUMAN VALUES	8	Label ISR
MEESCHAERT ACCOR	6	
MAM IMPACT GREEN BONDS	9	Greenfin
MAM TAUX VARIABLES ESG	8	Label ISR
MAM FLEXIBLE BONDS ESG	8	Label ISR
MAM EURO HIGH YIELD ESG	8	Label ISR
MAM OBLI CONVERTIBLES ESG	8	
MAM SHORT DURATION ESG	8	
MAM STRATEGIC INCOME	6	
FCP BATIMENT IDF	6	
MAM TARGET	8	
2i SELECTION	6	
MAM OPTIMA 25-125	6	
MAM PATRIMOINE ESG	8	Label ISR
MAM ETHIQUE ET PARTAGE CCFD	8	Finansol
ETHICARE	8	
PROCLERO	8	
ANTIOKEIA	8	
UNIVERSITE DE STRASBOURG	8	
ARTHRITIS SOLIDINVEST	8	
PORTEURS D'ESPERANCE	8	
ARARAT	8	

MAM SOLUTION	6
PROXIMITE RENDEMENT DURABLE	8
ACTION PRIVEE EVOLUTIF	6
ALPHA OPPORTUNITIES	6
BF EVOLUTION	6
EXPERTISE REACTIVE	6
INDEPENDANT PATRIMOINE	6
KAOLIN SMART CORE	6
LANREZAC PATRIMOINE	6
MONESSOR	6
OPPORTUNITES STRATEGIQUES	6
OPTIMUM EQUILIBRE	6
PANORAMA PATRIMOINE	6
SONOVA	6
TEMPO	6
WORLD PERFORMERS	6
WORLD PERFORMERS	6
PROGRESSIA	6
AP-MEESCHAERT GLOBAL CONVICTIONS	6

2. Données générales sur le fonds MAM Euro High Yield ESG

➤ 2.1 Caractéristiques du fonds MAM Euro High Yield ESG

MAM EURO HIGH YIELD ESG a pour objectif de gestion de permettre d'investir sur le marché des obligations spéculatives dites "à haut rendement" offrant une espérance de rendement élevée associée à une prise de risque importante en mettant en œuvre une stratégie ISR. L'approche de gestion ne consiste pas à répliquer un étalon de référence. A titre purement indicatif, l'indice ICE BofA BB-B Euro High Yield Constrained Index, calculé coupons réinvestis, pourra être utilisé comme indicateur de comparaison a posteriori de la performance. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection ESG de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class ».

La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (ex : lutte contre les discriminations...), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (ex: impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation...).

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

➤ 2.2 - Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement ?

L'équipe interne de Recherche ISR, dotée de quatre analystes ISR, réalise les évaluations ESG basée sur la base des informations issues de la documentation des entreprises, mais aussi des données fournies par les agences de notations Ethifinance (Gaia), Sustainalytics, ISS ESG, d'autres fournisseurs de données tels que le CDP, et d'autres prestataires tels que Proxinvest. L'équipe ISR utilise par ailleurs des informations en 'open source' telles que celles issues de la Science Based Target Initiative, la base de données Encore.

➤ 2.3 - Quels critères ESG sont pris en compte par le fonds

Les critères ESG suivants ont été retenus :

- Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM ou les pesticides.
- Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère).
- Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus lors des deux précédentes étapes pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs.

➤ 2.4 - Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par le fonds

Le changement climatique est étudié à plusieurs niveaux dans le fonds :

- Etude de l'impact de l'activité sur le changement climatique ;
- Analyse des impacts liés aux opérations ;
- La démarche de transition vers une économie bas-carbone.

Au niveau des risques environnementaux, nous étudions l'impact sur le climat (les risques physiques et les risques de transition associés), mais aussi l'impact des entreprises sur la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, la gestion de l'eau (consommation et pollution).

Les opportunités liées sont également prises en compte, notamment lorsque les entreprises développent une solution ayant un impact positif sur l'environnement et le changement climatique.

L'analyse des entreprises relative au changement climatique est prospective : elle prend en compte le dynamisme dans lequel l'entreprise s'inscrit afin de déterminer la tendance dans laquelle elle se projette du point de vue de la transition vers une économie bas carbone.

➤ 2.5 - Objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds

Deux objectifs de durabilité ont été définis pour le fonds :

- Surperformer son univers de départ par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé).
- Surperformer son univers de départ par une part supérieure de l'actif net investi dans des obligations fléchées vers des projets dits verts, sociaux ou durables, ou dont l'émission est corrélée à des critères de durabilité (sustainability-linked bonds). Les obligations durables sont identifiées grâce à l'outil Bloomberg.

	Objectif 1 : (Taux de couverture >90%)	Suivi #1	Objectif 2 : (Taux de couverture > 70%)	Suivi #2
MAM Euro High Yield ESG	Surperformer son univers de départ par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave	Portefeuille : 0% (taux de couverture : 95,45%) Benchmark : 5%	Surperformer son univers de départ par une part supérieure de l'actif net investi dans des obligations fléchées vers des projets dits verts, sociaux ou durables, ou dont l'émission est corrélée à des critères de durabilité (sustainability-linked bonds)	Portefeuille : 20% (taux de couverture : 100%) Benchmark : 6%

➤ 2.6 – Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation ...)

○ Méthodologie d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation ...)

Meeschaert AM établit un univers de départ (environ 400 émetteurs, correspondant à l'indice ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index HEA0). L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers des critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion :

1) Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.

2) Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère).

3) Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs.

4) Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un Taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers.

Pour être éligibles à l'actif du fonds, les obligations dites « Green », « Social », « Sustainable » ou « SustainabilityLinked » doivent impérativement être émises par des émetteurs respectant les critères de sélection définis ci-dessus.

Le périmètre éligible est mis à jour chaque mois.

○ Méthodologie de définition de l'investissement durable au sens SFDR

Le règlement « disclosure » (SFDR) a défini le cadre suivant pour définir un investissement durable, composé de 3 dimensions :

1. **Contribution** : investissement dans une activité contribuant à un objectif environnemental ou social
2. **DNSH** : investissement qui ne cause pas de préjudice significatif à l'un de ces objectifs
3. **Bonne gouvernance** : investissement dans les sociétés qui appliquent de bonnes pratiques de gouvernance

Meeschaert Asset Management a mis en application cette approche de la manière suivante :



Le FCP répond aux critères de l'article 8 du règlement SFDR. Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales, et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 5% d'investissements durables.

➤ 2.7 - A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

L'équipe ISR met à jour le périmètre ISR obligatoire chaque mois afin de tenir un périmètre ISR à jour. Par ailleurs, lorsqu'une controverse importante surgit, l'équipe ISR se réserve le droit d'ajuster le périmètre ISR.

Un suivi des controverses est envoyé toutes les deux semaines par le prestataire Sustainalytics, cela permet à l'équipe ISR de suivre régulièrement l'évolution du niveau de gravité des controverses déjà existantes mais aussi l'apparition ou disparition de controverse. Par ailleurs, lorsqu'une controverse importante surgit, l'équipe ISR se réserve le droit d'ajuster la notation ESG et les périmètres ISR.

3. Processus de gestion

➤ **3.1 - Comment les résultats de la recherche ISR et les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?**

L'analyse ESG, développée dans le paragraphe 2.6., intervient en amont de la sélection des entreprises et des émetteurs dans lesquels investit le fonds.

Les décisions d'investissement n'interviennent qu'en aval et ne peuvent s'effectuer en dehors du périmètre ISR.

Les décisions prises par l'équipe ISR sur le périmètre ISR sont transmises, oralement et par mail, à tous les gérants de Meeschaert AM.

Le périmètre d'investissement ISR évolue sur une base mensuelle : que ce soit pour des raisons d'ordre structurel ou conjoncturel, la décision peut être prise de sortir une ou plusieurs entreprises de ce référentiel. Lorsque le cas se présente, le gérant du fonds doit vendre l'ensemble de la ligne dans une période de trois mois s'il est investi dans l'entreprise concernée.

En 2022, six sociétés ont été sorties du portefeuille pour des raisons extra-financières. L'exclusion s'explique par un rehaussement du seuil de la note ESG ou par une dégradation de leur note ESG. Deux sociétés ont été exclues pour des raisons d'intensité carbone trop élevée.

Les investisseurs ne sont pas directement informés des désinvestissements, sauf dans le cadre de réunions de présentation de notre méthodologie, ou sur demande.

➤ **3.2 - Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?**

Au-delà des critères environnementaux de l'analyse ESG des entreprises (voir §2.3 et 2.4), les critères liés au changement climatique sont pris en compte dans la construction du portefeuille pour investir dans des solutions environnementales spécifiques mais aussi en identifiant des potentiels risques financiers liés (c'est le cas notamment des stranded assets dans les industries liées aux énergies fossiles).

L'identification des entreprises positionnées pour répondre aux enjeux de la transition vers une économie durable, par leur offre de produits et services ou leurs engagements de transformation, ainsi que l'analyse ESG de ces entreprises, interviennent en amont de la sélection des entreprises et des émetteurs dans lesquels le fonds peut investir.

➤ **3.3 - Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans les portefeuilles des fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors liquidités, Etats, solidaires) ?**

La part des émetteurs qualifiés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90% du portefeuille (hors liquidités, Etats, solidaires).

➤ **3.4 – Modification du process d'évaluation ESG et/ou de gestion au cours des douze derniers mois**

La méthodologie de calcul de l'investissement durable au sens SFDR a été formalisée en 2022. La méthodologie de sélection a été actualisée en 2022 lors de l'audit initial pour le label ISR.

➤ **3.5 - Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?**

Le fonds ne prévoit pas d'investir dans des organismes solidaires. Aucun n'est intégré au fonds au 30 décembre 2022.

➤ **3.6 – Prêts de titres et utilisation d'instruments dérivés**

Le fonds ne pratique pas de prêts de titres.

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou organisés. Dans ce cadre, le gérant pourra de façon discrétionnaire, prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une position exposition synthétique sans rechercher de surexposition. Les engagements ne pourront excéder 100% de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

• **Nature des marchés d'intervention :**

- ☒ Réglementés ;
- ☒ Organisés ;
- ☐ De gré à gré ;

• **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**

- ☒ Action ;
- ☒ Taux ;
- ☒ Change ;
- ☐ Crédit ;
- ☐ Autres risques (à préciser) ;

• **Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :**

- ☒ Couverture ;
- ☒ Exposition ;
- ☐ Arbitrage ;
- ☐ Autres natures ;

• **Nature des instruments utilisés :**

- ☒ Futures ;
- ☒ Options ;
- ☐ Swaps ;

- ☐ Change à terme ;
- ☐ Dérivés de crédit ;
- ☐ Autres nature (à préciser) ;

• **La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :**

- ☒ Couverture du risque de taux ;
- ☐ Couverture du risque de crédit ;
- ☒ Couverture du risque actions ;
- ☒ Couverture du risque de change ;
- ☒ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques : taux ;
- ☐ Autre stratégie

Les contrats à terme sont utilisés comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs, en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques de taux, de change ou d'actions. Les options sur les marchés à terme de taux d'intérêts ou de change sont utilisés pour protéger le portefeuille contre une hausse éventuelle des taux d'intérêts ou une baisse de la devise.

Il ne sera pas recherché de surexposition.

Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

➤ **3.7 - Les fonds investissent-ils dans des OPC ?**

OPCVM d'OPC : moins de 10 % de l'actif net.

Au 30 décembre 2022, le fonds est investi dans les OPC suivants :

OPC	Pourcentage de l'actif net
MAM OBLI CONVERTIBLES ESG	0.94%

4. Contrôle ESG

➤ 4.1 – Procédures de contrôle interne et externe mises en place sur le process ESG

• Contrôles de 1^{er} niveau

- Contrôle réalisé par les gérants lors des décisions d'investissements et désinvestissements.
- Contrôle réalisé par l'équipe ISR au moment de l'actualisation du périmètre ISR obligatoire chaque mois. C'est l'occasion pour l'équipe ISR de s'assurer que chaque ligne du portefeuille est bien intégrée au périmètre d'investissement ISR du fonds.
- Contrôle réalisé par l'équipe ISR lors du calcul du taux de sélectivité des univers
- L'équipe ISR envoie un mail à l'équipe du middle afin qu'ils vérifient le respect des 90% / 10% des investissements en fonction des périmètres ISR éligibles.
- L'équipe des risques vérifie que le taux d'exclusion appliqué au périmètre de départ soit respecté et que les indicateurs sélectionnés comme objectifs de durabilité afin de suivre les taux de couverture et s'assurer de la surperformance du fonds par rapport au benchmark.
- Contrôle réalisé par l'équipe ISR lors de la réalisation du rapport ESG. C'est l'occasion pour l'équipe ISR de s'assurer que chaque ligne du portefeuille est bien intégrée au périmètre d'investissement ISR du fonds.

• Contrôles de 2nd niveau

L'équipe de contrôle interne et conformité :

- s'assure de la bonne tenue des comités ISR
- s'assure que les conclusions des comités ISR sont formalisées et diffusées
- s'assure que les équipes de gestion mènent les actions nécessaires afin d'appliquer les décisions prises en comité ISR
- s'assure de la présence effective de valeurs ISR issues de la base ISR MAM à la date du contrôle et du calcul du pourcentage par rapport au portefeuille pour s'assurer du respect de la limite affichée dans le prospectus
- s'assure de la surperformance des deux objectifs de durabilité en comparaison avec le benchmark et vérifie les taux de couvertures associés

• Contrôle de risque global

Le département des risques réalise un screening des entreprises en fonction des niveaux de controverses déterminés par Sustainalytics.

• Contrôle par un organisme indépendant

En complément du dispositif de contrôle interne, un contrôle par un organisme indépendant est réalisé dans le cadre de la labellisation de certains fonds ISR.

En effet, pour les fonds ISR labellisés, le processus d'analyse et la méthodologie sont analysés par le cabinet EY, Deloitte ou Novethic, en charge de l'application du cahier des charges du label ISR et du label Greenfin.

Trois fonds ont obtenu le renouvellement du label ISR en 2020, Le processus de labélisation ISR implique un audit initial en année n puis deux audits de suivi en années n+1 et n+2.

Cinq fonds ont obtenu le label ISR pour la première fois en 2022.

Un fonds a obtenu en 2022 le label Greenfin attribué pour un an.

5. Mesure d'impact et reporting ESG

➤ 5.1 - Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

La qualité ESG du fonds est mesurée chaque fois lors de la mise à jour de l'univers obligataire éligible. L'outil développé en interne permet de suivre les niveaux de controverses du portefeuille et l'exposition aux activités controversées, ainsi que le score ESG à partir de la note « ESG Risk Rating » de Sustainalytics.

MAM Euro High Yield ESG					
Profil ISR					
Validé	90,2%	% Cash	0,96%		
dont % fonds ISR	8,14%	% Etats	0,00%		
Hors Univers	7,22%	% A vendre	1,60%		
Taux ISR	90,2%	Note ISR	18,85		
Taux ISR (hors Cash et Etat)	91,1%	% Couverture	98,38%		
Obligations Labellisées ESG			Note		
Green Bond	9,72%	% Note <	20	58%	
Social Bond	1,03%	% Note <	30	30%	
Sustainable Bond	2,11%	% Note <	35	2%	
Sustainability Linked Bond	12,96%	% Note >	35	0%	
TOTAL	25,82%	Total Non Notés	8,14%		
*Cash, Fonds, Etats, Emetteurs Hors Univers					

A cette évaluation mensuelle, un reporting semestriel extra-financier est réalisé par l'équipe ISR.

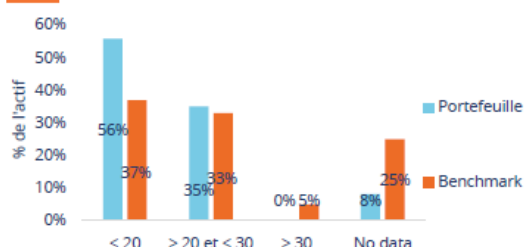
SFDR Article 8	Température du portefeuille* 2,6°C (indice : 2,5°C)	ESG Risk Rating moyen** 18,6 (indice : 20,8)
-------------------	--	---

Méthodologie ISR

L'analyse ESG des émetteurs repose sur les analyses fournies par Sustainalytics. La méthodologie quantitative est un modèle d'analyse et de sélection des entreprises et des émetteurs présentant les meilleurs profils de risque ESG au sein d'un univers de départ d'environ 350 émetteurs correspondant à l'indice ICE BofAML HEAO et ne présentant pas de controverse sévère (niveaux 4 et 5) selon l'échelle de Sustainalytics. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne.

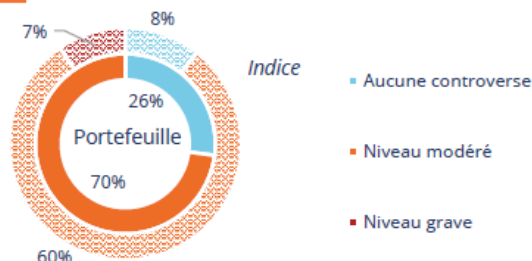


Répartition des notations des entreprises**



Source : Sustainalytics

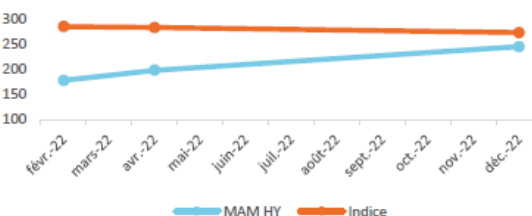
Exposition aux controverses



Indicateurs ISR

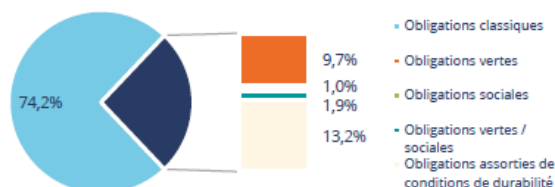
	Fonds	Univers
Taux de sélectivité	-	79,8%
% ISR (hors cash et Etat)	91%	-
Intensité carbone* (tCO2e/M d'€ de CA)	245	273
% Controverses graves	0,0%	7,2%

Evolution de l'intensité carbone



Source : ISS ESG

Exposition aux obligations durables



*Source : ISS ESG. La température est estimée par ISS ESG, l'analyse dépend des scénarios IEA SDS, des projections futures des émissions et des objectifs SBT.
**La notation des émetteurs privés provient du prestataire de données Sustainalytics. Le "ESG Risk Rating" permet de mesurer l'ampleur des risques ESG non gérés par une entreprise. Plus la note est faible, mieux l'entreprise gère les risques ESG

PLANNING DE RECHERCHE 2023 (les analyses sectorielles sont disponibles sur demande)

- Janvier : Réactualisation multisectorielle
- Février : Transport
- Mars : Matériaux (hors chimie)
- Avril : Finance diversifiée
- Mai : Alimentation, boissons et tabac
- Juin : Energie
- Septembre : Etude thématique – à définir
- Octobre : Equipements et services de santé
- Novembre : Services commerciaux et professionnels
- Décembre : Chimie

Pour plus d'informations sur ce fonds, consulter son DICI sur <https://www.meeschaert-amilton.com/>

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données futurs. Le fonds est investi sur les marchés financiers et représente un risque de perte en capital.

Ce document non contractuel est remis à titre d'information. Il ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les rapports annuels et périodiques du fonds sont disponibles auprès de Meeschaert Asset Management dans les délais légaux.

Société de gestion : Meeschaert Asset Management - S.A.S. au capital de 125 000 euros - R.C.S. PARIS B 329 047 435 - Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Dépositaire, Conservateur, Teneur de comptes : CACEIS BANK, Société Anonyme - Etablissement de crédit agréé par le CECEI le 1er avril 2005

Gestionnaire comptable par délégation : CACEIS Fund Administration, société anonyme.

➤ 5.2 – Les indicateurs d'impact ESG du fonds

MAM Euro High Yield ESG

RAPPORT D'IMPACT

MEESCHAERT
ASSET MANAGEMENT

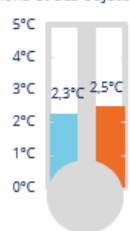
30/12/2022

ISIN FR0000981946	SFDR Article 8	Température du portefeuille* 2,3°C (février 2022 : 2,3°C)	% d'investissement durable 27,10% (Objectif 5%)
----------------------	-------------------	--	--

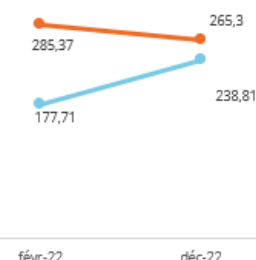
Environnement

Température du portefeuille

*La température est estimée par ISS ESG, l'analyse dépend des scénarios IEA SDS, des projections futures des émissions et des objectifs SBT



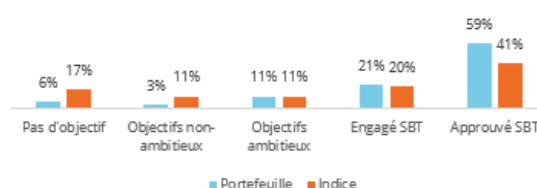
Intensité carbone



Source : ISS ESG

Objectifs climatiques

Pour effectuer la transition, les entreprises doivent s'engager à s'aligner sur les objectifs climatiques internationaux et à démontrer les progrès futurs. Actuellement, 91% des entreprises (en valeur) du portefeuille (65% en février 2022) sont engagées dans un tel objectif (notamment ceux approuvés par l'initiative Science Based Target - SBT).

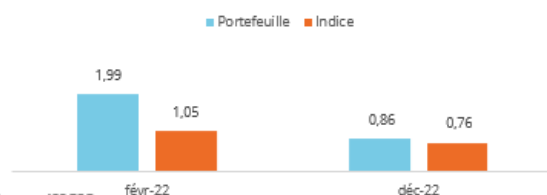


Source : ISS ESG

Social

Taux de fréquence des accidents:

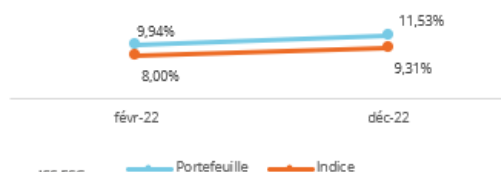
Nombre d'incidents enregistrables (TRIR), par 200.000 heures de travail ou par 100 employés, moyenne pondérée selon la disponibilité des données



Source : ISS ESG

Prévention des risques de santé et sécurité :

Poids des sociétés n'ayant pas mis en place un dispositif de prévention des risques de santé et sécurité

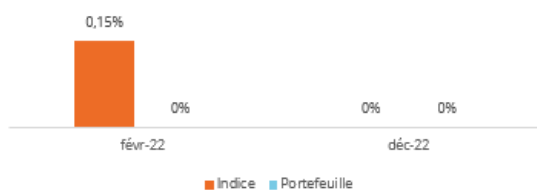


Source : ISS ESG

Gouvernance

Dispositif d'alerte:

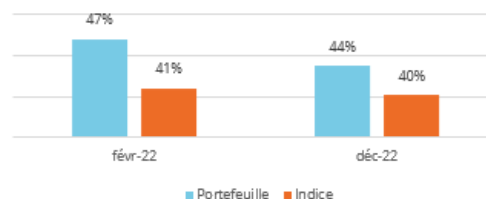
Poids des sociétés n'ayant pas mis en place un dispositif d'alerte confidentiel



Source : ISS ESG

Féminisation des conseils

Pourcentages de femmes dans les conseils, moyenne pondérée selon la disponibilité des données

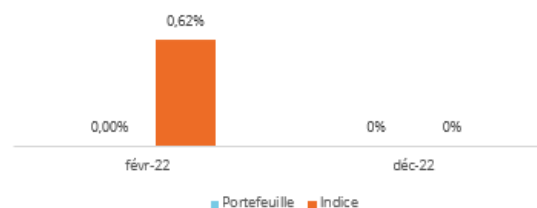


Source : ISS ESG

Droits Humains

Violation des principes du Pacte Mondial

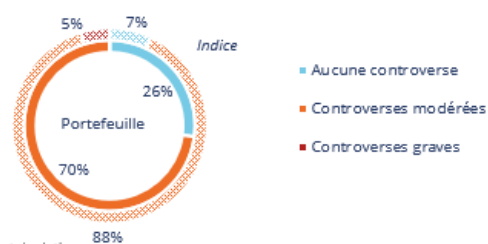
Poids des sociétés impliquée dans une violation du Pacte Mondial des Nations-Unies



Source : ISS ESG

Niveau maximal des controverses

Poids des sociétés impliquées dans des controverses, en fonction du niveau maximal des controverses



Source : Sustainalytics

Part d'investissement durable

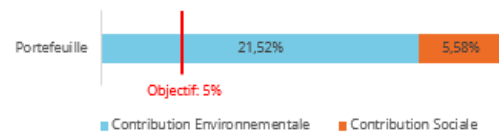
La part d'investissement durable

L'investissement durable est une notion issue du règlement SFDR qui vise à encadrer la finance qui investit pour la transition environnementale et durable.

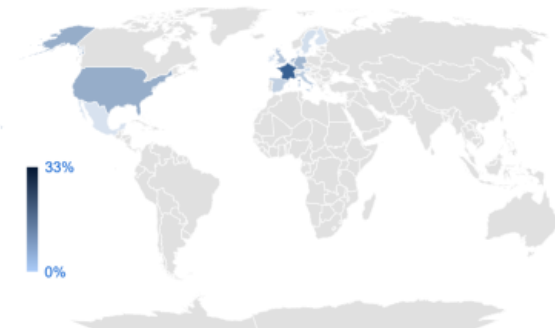


Répartition des investissements durables

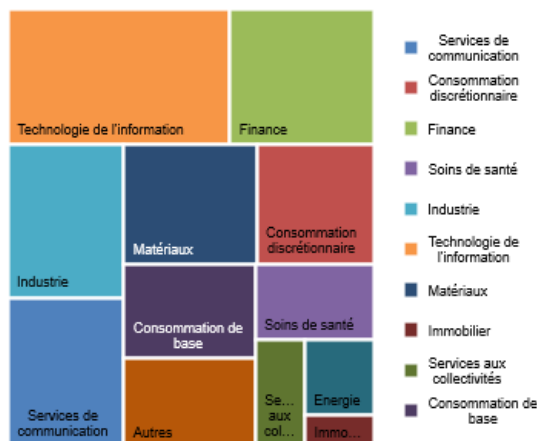
Identifie l'exposition du portefeuille aux entreprises apportant une contribution sociale ou environnementale durable.



Exposition géographique



Exposition sectorielle



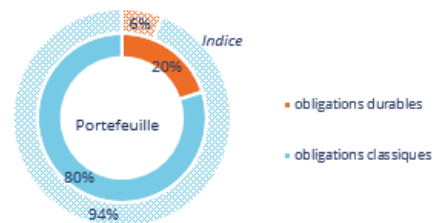
Source : Meeschaert AM

Taux de couverture (hors liquidités et OPC)

Indicateur	Fonds	Indice
Température du portefeuille	56,67%	75,15%
Intensité carbone	56,67%	75,15%
Objectifs climatiques	56,67%	75,15%
Taux de fréquence des accidents	14,20%	19,42%
Prévention des risques de santé et sécurité	30,04%	44,62%
Système d'alerte confidentiel	30,04%	44,62%
Féminisation des conseils	22,73%	39,61%
Violation des principes du Pacte Mondial	88,81%	94,63%
Niveau maximal des controverses	95,45%	79%
Obligations durables	100%	100%

Exposition aux obligations durables

Avec Bing



Moyens à disposition

Moyens humains

Meeschaert AM dispose d'une équipe de Recherche ISR composée de 4 personnes. Cette équipe est notamment chargée de l'analyse et de la mesure de l'impact extra-financier des fonds.

Fournisseurs de données ESG

En parallèle, l'équipe de Recherche ISR s'entoure de prestataires et se dot d'outils pour mesurer l'impact extra-financier des fonds :

- ISS ESG
- Sustainalytics

Meeschaert Asset Management - Société de gestion agréée par l'AMF - Numéro GP-040-00025 - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75015 Paris
Ce document est établi par Meeschaert AM. Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque commercialisateur, distributeur ou conseil. Il a été réalisé dans un but d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription d'un produit ou d'un service. Meeschaert AM attire l'attention des investisseurs sur le fait que tout investissement comporte des risques, notamment des risques de perte en capital. Meeschaert AM rappelle que préalablement à tout investissement, il est nécessaire de se rapprocher de son conseil pour évaluer et s'assurer de l'adéquation du produit ou du service en fonction de sa situation, de son profil et de ses objectifs. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Meeschaert AM à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. **Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.** Le fonds présenté est exposé à différents risques et notamment à un risque de perte en capital. Les informations légales concernant les OPC, notamment les prospectus complets sont disponibles sur demande auprès de la société ou sur le site Internet www.meeschaert-am.com. Les informations contenues dans ce support sont issues de sources considérées comme fiables, à sa date d'édition. Source Meeschaert AM, Thomson Reuters, Bloomberg.

➤ 5.3 - Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds ?

Le [site internet de Meeschaert AM](#) publie l'ensemble de la documentation légale propre à chacun des fonds, ainsi que les fiches de reporting mensuelles, le Code de Transparence actualisé chaque année.

Il comporte un onglet « Investissement Responsable » dédié aux activités ISR de Meeschaert AM et contient l'ensemble des politiques d'investissement responsable et différents travaux de recherche.

Plus précisément :

- les méthodologies de sélection des entreprises et des Etats, et renvoie aux Codes de Transparence des fonds ISR
- les documentations propres à chaque fonds ISR (documentation légale, fiches mensuelle, code de transparence)
- la politique et l'activité de vote aux assemblées générales (y compris les statistiques de votes de la saison), ainsi que les actions d'engagement actionnarial
- les dernières études ESG sectorielles de l'équipe d'analystes ISR
- la présentation des partenaires (associations et ONG, membres du comité d'experts, etc)

Il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact » dans l'onglet à droite de la page d'accueil.

6. Politique d'engagement

La politique d'engagement de MAM est composée de plusieurs volets :

- l'engagement en vue de faciliter la prise de décision sur l'intégration ou non d'une société dans le périmètre ISR. Cet engagement se réalise en rencontrant les entreprises, à travers des roadshow et autres moyens pour rencontrer les entreprises
- l'engagement collaboratif, qui permet de s'adosser à un collectif d'investisseurs pour demander l'amélioration des pratiques au sein des grosses entreprises. Cet engagement se concrétise au moment des dépôts de résolutions ou autre coalition d'investisseurs
- une politique d'engagement spécifique cible des sociétés d'une taille inférieure aux grandes capitalisations du Stoxx600. Elle a pour démarche de se concentrer sur les enjeux sociaux et sociétaux. L'objectif de cette politique est de contribuer à l'amélioration de la transparence au sein des plus petites capitalisations, ainsi que de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG

➤ 6.1 - Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

Les objectifs de la politique d'engagement de Meeschaert AM sont multiples :

- aider à la décision d'intégration de l'entreprise au périmètre d'investissement, par une meilleure compréhension des stratégies ESG internes
- faire remonter, auprès de responsables du développement durable et des ressources humaines, les controverses identifiées par les réseaux de nos partenaires associatifs dans les lieux d'implantation d'usines appartenant au groupe
- in fine, s'impliquer de façon proactive dans l'amélioration des politiques et des pratiques de certaines entreprises, en matière sociale, environnementale et de gouvernance

➤ 6.2 - Comment le fonds établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels ils vont, en priorité, pratiquer l'engagement ?

Meeschaert AM met en œuvre une politique de sortie du charbon, qui prévoit un dialogue avec les entreprises exploitant des centrales thermiques à charbon. L'objectif est de les encourager à anticiper la fermeture de leurs centrales à charbon dès maintenant, et ainsi mieux intégrer les enjeux sociaux et économiques de ces fermetures.

Conscient que ces transformations peuvent impacter de manière importante les salariés des entreprises, Meeschaert AM renforce son dialogue auprès des entreprises concernées afin de s'assurer de la bonne gestion des enjeux sociaux, mais aussi sociétaux (fournisseurs, clients, société civile etc).

Les enjeux de gouvernance sont également suivis par les analystes ISR. En effet, les récentes annonces du projet de Veolia de racheter son concurrent Suez et l'annonce de ce dernier de créer une fondation néerlandaise pour y placer sa branche Eau France, ont causé une violation des droits des actionnaires minoritaires. Meeschaert AM s'est associé à la lettre d'engagement envoyée par Proxinvest à Suez en octobre 2020, pour demander à l'entreprise plus de transparence sur la création de cette fondation, et une égalité de traitement de tous les actionnaires.

Dans le cadre des études sectorielles et thématiques, un panel de cinq ou six entreprises est déterminé chaque année, en fonction de la singularité de leur démarche ESG (cette dernière pouvant être aussi bien positive que négative). Il convient alors de les rencontrer afin d'approfondir notre compréhension des bonnes pratiques mises en place ou, à l'inverse, de les alerter sur les manquements qui nous semble émerger de leurs politiques internes.

Quand l'étude d'une entreprise fait l'objet d'un « ballottage » au sein de notre comité de gestion ISR (manque d'information, difficulté d'évaluer les résultats obtenus par une initiative ESG, controverses spécifiques dont le groupe a fait l'objet...), les analystes ISR conviennent d'aller à la rencontre de l'entreprise pour approfondir les politiques sociales et environnementales, ainsi que la gouvernance qu'elle a mise en place. Suite à ce dialogue, le comité valide ou infirme l'intégration de la valeur dans le périmètre d'investissement ISR.

Par ailleurs, au sein du réseau Shareholders for Change dont Meeschaert AM est membre fondateur, nous sommes amenés à participer à des actions d'engagement pilotées par d'autres membres mais aussi d'impliquer les membres dans nos actions d'engagement.

Le réseau se concentre sur les thématiques d'engagement suivantes : les droits de l'Homme, les pratiques fiscales et la justice fiscale, ainsi que les émissions de CO2 et le changement climatique.

➤ **6.3 - Qui pratique l'engagement au nom des fonds ?**

La politique d'engagement est effectuée par notre équipe d'analystes ISR, en lien avec les gérants et les partenaires impliqués dans cette thématique (Proxinvest, CCFD – Terre Solidaire, Ethique et Investissement...).

En outre, le réseau Shareholders for Change est un relai d'engagement au nom des fonds gérés par Meeschaert AM.

➤ **6.4 - Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?**

Depuis 2013, Meeschaert AM a formalisé sa politique d'engagement afin de structurer le dialogue instauré avec les entreprises. Elles prennent la forme de dialogue (lettre et rencontres), de participation aux AG et de dépôts de résolution. Les initiatives sont soit individuelles, soit collectives.

Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert AM soutient le principe du « Say on Climate ». Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-à-vis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale. En effet, à l'instar du Say on Pay grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale. Par conséquent, en 2022, Meeschaert AM a signé la lettre initiée par Phitrust, CIAM et le cabinet Vermeille à destination du gouvernement sur des recommandations concernant le régime légal d'inscription de résolutions externes aux AG. Les recommandations ont concerné l'amélioration des règles pour déposer des résolutions externes (seuils de détention, délais), la clarification des règles liées à la recevabilité des résolutions externes et le droit d'expression pour présenter la résolution et exposer les motifs en AG.

De plus, en 2023, Meeschaert AM soutient une tribune qui milite en faveur d'une mise à l'ordre du jour des assemblées générales des say-on-climate exhaustifs.

Meeschaert AM a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total (jusqu'à fin 2022) et en participant au dialogue avec les

dirigeants d'Engie auprès d'autres actionnaires du groupe. Meeschaert AM s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.

Enfin, nos analystes ISR participent à des groupes de travail au sein du Forum pour l'Investissement Responsable qui font l'objet de rencontres avec les entreprises, ainsi que de la Commission Dialogue et Engagement.

Dans ce cadre, Meeschaert AM s'est impliqué dans un engagement actionnarial mené en collaboration avec RHSF et qui porte sur le sujet de l'identification et de l'élimination du travail forcé et du travail des enfants, aux côtés d'autres investisseurs.

Un [rapport d'engagement](#) annuel est disponible sur le site Internet de Meeschaert AM.

➤ **6.5 - Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?**

L'efficacité de l'activité d'engagement est difficilement mesurable. Elle se concrétise avant tout par la qualité du dialogue établi avec l'entreprise. Lorsque cette dernière donne l'ensemble des informations demandées et est attentive aux controverses relayées par Meeschaert AM, l'initiative peut déjà être considérée comme utile. Par la suite, l'amélioration de la communication du groupe en ce qui concerne les sujets ESG évoqués au cours de la rencontre constitue également un signal faible de l'efficacité de l'activité. De façon plus quantifiable, les résultats des votes aux assemblées générales représentent des signaux forts du succès ou de l'échec de l'engagement actionnarial mené au niveau de l'ensemble du groupe (capacité à déposer une résolution à l'ordre du jour, retrait d'une résolution par le groupe pour éviter un vote sanction, part importante des voix négatives lors du vote d'une résolution...). Au niveau d'une société de gestion indépendante comme Meeschaert AM, une démarche d'engagement visant les grosses entreprises ne peut être réellement efficace sans l'implication de partenaires associatifs ou d'une coalition d'investisseurs. D'où l'importance des partenariats tissés au cours du temps. Le dialogue est d'autant plus efficace auprès des petites et moyennes capitalisations pour Meeschaert AM.

➤ **6.6 - Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?**

Si l'engagement s'avère infructueux, Meeschaert AM peut décider de voter contre les résolutions proposées dans le cadre de l'assemblée générale. En dernier recours, une sortie de l'entreprise du périmètre d'investissement est envisageable.

➤ **6.7 – Les activités d'engagement menées au cours de l'année 2022**

En 2022, l'équipe ISR a été amenée à effectuer une centaine de rencontres avec des sociétés dont 5 entreprises présentes dans le fonds :

Entreprise	Date de la rencontre
VEOLIA	06/01/2022
ATOS	07/01/2022
REPSOL	09/05/2022

TITAN CEMENT	21/06/2022
TELEFONICA	16/11/2022

7. Politique de vote

Meeschaert AM exerce son devoir d'actionnaire en votant aux AG pour lesquelles le groupe s'est engagé à voter. Ainsi, plusieurs fonds, dont les fonds labélisés ISR, appliquent la [politique de vote](#) de Meeschaert AM.

Cette politique, applicable à tous les fonds, intègre quelques exigences ESG, comme :

- le respect du principe « une action, une voix »
- la communication préalable des informations ESG
- la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux
- l'équilibre des pouvoirs à travers le principe de séparation des fonctions de présidence et de direction générale ainsi que l'indépendance du conseil
- la féminisation du conseil
- le partage de la valeur dans le cadre des plans de stock-options
- les plans de transition juste vers une économie neutre en carbone

➤ 7.1 – La politique de vote de Meeschaert AM

Meeschaert AM a élaboré une politique de vote qu'elle s'attache à réactualiser régulièrement et à appliquer lors de chaque assemblée générale à laquelle elle participe. Meeschaert AM exerce ses droits de vote pour toutes les sociétés composant ses fonds communs de placement (FCP), dès lors qu'elles sont membres du CAC 40, SBF 120 ou de l'Eurostoxx 50, qu'elles fassent partie du TOP10 des positions détenues, ou que le poids des titres détenus soit supérieur à 1% du capital de la société.

La politique de vote de Meeschaert AM s'articule autour de huit grands principes de gouvernance :

- importance de la démocratie actionnariale
- intégrité des comptes
- gestion raisonnée des fonds propres
- séparation des pouvoirs de présidence et de direction exécutive
- transparence, équité et conditionnalité de la politique de rémunération
- indépendance du conseil
- transparence de l'information sociale et environnementale
- la transition juste vers une économie neutre en carbone

Meeschaert AM nuance l'application de ces principes en fonction de la ventilation du capital (entreprise familiale ou à capital diversifié), de l'identité des actionnaires (Etat, investisseurs institutionnels, salariés...) et du secteur d'activité (secteur stratégique au niveau national ou activité ordinaire).

De façon plus précise, la politique de vote prévoit une ligne de conduite pour la plupart des résolutions proposées en assemblée générale. Elle conditionne l'approbation de chaque résolution au respect d'un certain nombre de critères destinés à améliorer les pratiques de gouvernance et la politique sociale. Ainsi, Meeschaert AM s'appliquera à voter contre l'indemnité de départ d'un mandataire social dont le montant serait jugé excessif au regard de sa politique de vote (deux ans de rémunération annuelle maximum à condition que l'ancienneté soit suffisante). De même, la nomination d'un administrateur qui cumulerait plus de cinq mandats au sein de grandes entreprises fera, par exemple, l'objet d'un refus. En revanche Meeschaert AM, favorable à l'actionnariat salarié, votera en faveur d'une augmentation de capital réservée aux salariés et aux mandataires sociaux à condition que le plan satisfasse aux exigences de la politique (distinction entre la part dédiée aux mandataires et celles réservée aux salariés, interdiction pour un

mandataire de percevoir plus de 0,1 % du capital...). De la même manière, Meeschaert AM soutient l'initiative « say on pay » et utilise pleinement son droit d'actionnaire pour se prononcer sur la rémunération de l'exécutif.

Feront l'objet d'un vote positif les rémunérations non excessives, transparentes au niveau des critères d'attributions et présentant une part liée aux performances à long terme. A l'inverse, feront l'objet d'un vote contestataire toutes les résolutions qui ne respectent pas les attentes présentées ci-dessus.

Plus récemment, Meeschaert AM se positionne en faveur des résolutions « say on climate », afin de favoriser le débat des entreprises avec les investisseurs des enjeux climatiques.

La politique de vote est destinée à évoluer. Elle est mise à jour chaque année en raison de l'intégration de nouvelles problématiques dans les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ou d'un durcissement des exigences quant au respect des critères ESG. La politique de vote a été actualisée au début de l'année 2023, intégrant des précisions sur les exigences climatiques.

➤ **7.2 - Le fonds rend-t-il public ses votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ?**

La politique de vote est disponible dans son ensemble sur le site internet de Meeschaert (https://www.pitchme-am.com/system/meeschaertam/ckeditor_assets/attachments/795/politique_de_vote_meeschaert_asset_management_2023_vf2_sl-3.pdf)

Chaque année, la société met également en ligne un compte rendu des votes réalisés. Meeschaert AM précise le nombre d'assemblées générales pour lesquelles elle a voté ainsi que la proportion de résolutions qui ont fait l'objet d'un vote favorable et celles pour lesquelles la société s'est abstenue ou a voté de façon négative.

Meeschaert AM indique également, pour chaque société et chaque résolution, dans quel sens elle a voté et le justifie. Elle s'attache enfin à préciser, pour l'ensemble des sociétés, le pourcentage de vote favorable et défavorable exprimé pour chaque type de résolution. Pour les fonds ouverts, ces informations sont regroupées sur le site Meeschaert AM, rubrique « Engagement actionnarial » et à l'adresse : <https://meeschaert-am.com/investissement-responsable/engagement-actionnarial>

➤ **7.3 - Les fonds actions Meeschaert AM soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ?**

Globalement, Meeschaert AM est favorable à l'assouplissement des règles de dépôt de résolution en France et soutient les initiatives de place allant dans ce sens.

● **Dépôt de résolution à l'assemblée générale de TOTAL**

En 2020, Meeschaert AM a coordonné le dépôt d'une résolution externe à caractère climatique à l'assemblée générale de Total. Actionnaire de long terme, nous Meeschaert AM a pour obligation de prendre en compte le risque climatique dans la gestion des portefeuilles, et ainsi de limiter le risque de dépréciation des actifs (« stranded assets ») de Total, dont la valorisation et le modèle économique dépendent fortement des réserves d'énergie fossile dont elle gère l'exploitation. L'obligation de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C d'ici la fin du siècle induit la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, et donc de cesser l'exploration et l'exploitation de toutes nouvelles réserves d'hydrocarbures. Malgré les avancées affichées par Total, les objectifs sur un plan de réduction en absolu des gaz à effet de serre restaient à préciser et l'impact de ces

ambitions sur le modèle économique de la société à clarifier. C'est pourquoi le groupement d'actionnaires a maintenu que les annonces de Total en mai 2020 devaient s'accompagner de la définition d'une stratégie claire et lisible, qui se traduirait par un plan d'actions intégrant des objectifs intermédiaires chiffrés.

C'est après un dialogue continu avec la société que le groupement a décidé de déposer la première résolution climatique soumise au vote des actionnaires en France. Celle-ci invitait les actionnaires à voter pour une modification des statuts pour encourager le groupe pétrolier à aligner ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris en dévoilant un plan d'actions.

« Nous avons donc demandé à Total de préciser un plan d'action à moyen et long termes assorti d'étapes intermédiaires, ainsi que les moyens déployés pour réduire en valeur absolue ses émissions de gaz à effet de serre. Ce plan doit également intégrer les émissions indirectes, dans la mesure où l'utilisation des produits vendus représente 85 % des émissions de gaz à effet de serre de Total. »



16,8 % DE VOTES FAVORABLES ET 11 % D'ABSTENTIONS

La résolution a obtenu **16,8 %** des suffrages exprimés malgré l'opposition du Conseil d'administration et les recommandations négatives de certaines agences internationales de conseil en vote. L'abstention s'est élevée à **11 %**, envoyant un signal complémentaire à Total sur l'importance de définir un plan d'action climatique. Ce résultat est d'autant plus significatif que l'état actuel du droit français a amené le groupement d'actionnaires coordonné par Meeschaert AM à devoir passer par une proposition de modification des statuts.

Le dialogue avec l'entreprise s'est poursuivi chaque année.

Meeschaert AM a voté contre la résolution n°14 proposée par TOTAL Energies lors de son assemblée générale en mai 2021.

En 2022, Meeschaert AM a soutenu le dépôt de résolution qui réclamait une meilleure visibilité sur les engagements climats. Cette initiative collective n'a pas abouti compte-tenu des engagements de la société à fournir des éléments chiffrés clés et son engagement à publier chaque année un « say-on-climate ».

- **Dépôt de résolution à l'assemblée générale d'H&M**

En 2019, nous avons co-déposé une résolution avec notre partenaire Fondazione Finanza Etica dans le cadre du réseau *Shareholders for Change*, à l'assemblée générale annuelle d'H&M. Notre engagement portait sur la demande de transparence au niveau des critères de rémunération basés sur des éléments extra-financiers ainsi que le renforcement des engagements liés aux enjeux sociaux dans sa chaîne d'approvisionnement. Cette résolution n'a pas été adoptée car l'actionnaire majoritaire, la famille Persson, détient plus des deux tiers des droits de votes de la société.

En 2017, Meeschaert a soutenu l'action du réseau Shareholders for Change qui s'est engagé sur des sujets de fiscalité et de pollution environnementale concernant la société Inditex.

• 7.4 – Votes en lien avec les critères ESG au cours de l'année écoulée

Au cours de l'année 2022, les principaux types de résolutions sur lesquels s'est prononcée Meeschaert AM sont :

- approbation des comptes et affectations du résultat
- conventions réglementées
- décisions entraînant une modification des statuts
- désignation des contrôleurs légaux des comptes
- nomination et révocation des organes sociaux
- programmes d'émissions et de rachats de titres de capital

Par exemple, nous avons voté contre des plans d'attribution d'actions gratuites quand le plafond individuel pour les dirigeants mandataires sociaux est supérieur à 0,1 %. Nous avons également voté contre l'approbation d'indemnités de départ prévues pour les mandataires sociaux quand nous avons estimé que la rémunération était excessive.

Meeschaert AM a également voté contre la résolution n°14 proposée par TOTAL Energies lors de son assemblée générale en mai 2021.

Enfin, en 2022, Meeschaert AM a renforcé sa politique de vote pour soutenir les entreprises à porter à l'ordre du jour une résolution Say-on-climate, tout en définissant les exigences de transparence et d'alignement au scénario 1,5°C.

Suite au retrait de la résolution externe envisagée par un groupement d'investisseurs, Meeschaert AM a voté contre la résolution 16 soumise à l'ordre du jour par le conseil d'administration de TotalEnergies car :

- les objectifs de réduction de GES ne sont pas compatibles avec les accords de Paris (notamment car la stratégie repose sur le développement du gaz comme énergie de transition, TotalEnergies prévoit de poursuivre les investissements dans l'exploration et dans de nouveaux projets pétroliers et gaziers, le groupe n'a pas fixé d'objectifs en valeur absolue
- les objectifs de réduction des émissions ne couvrent pas l'intégralité du Scope 3, le mix énergétique visé à 2025, et les objectifs intermédiaires ne sont pas publiés

Parmi les résolutions votées en 2022, 5 ont porté sur des sujets environnementaux (notamment « say-on-climate »), 1 sur des sujets mêlant l'environnement et le social, 2 mêlant le social et la gouvernance.

Annexe : Composition du fonds au 30 décembre 2022

Libellé valeur	Pourcentage de l'actif net
BELFIUS BANK 3.625% PERP	0,76725
TELENET INTERNATIONAL FINANCE SARLQ 3.5% 01-03-28	0,89036
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	1,38782
PROGROUP AG 3.0% 31-03-26	1,00386
HUHTAMAKI OY 4.25% 09-06-27	0,8044
TSA TF/TV PERP - EN DEFAULT	0,00009
OSTRUM SRI CASH Part I	7,33112
MAM OBLI CONVERTIBLES ESG I	0,9479
BQ PO 3.0% 09-06-28 EMTN	0,76203
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	0,65618
ILIAD 1.875% 11-02-28	0,67793
EDF 2.625% PERP	1,02438
VERALLIA SASU 1.875% 10-11-31	1,00774
ATOS SE 1.0% 12-11-29	0,25283
ACCOR 2.375% 29-11-28	1,50626
ELIS EX HOLDELIS 4.125% 24-05-27	1,28639
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	0,47087
ILIAD 5.375% 14-06-27	1,60174
NETFLIX 3.625% 15-05-27	1,24087
SFR GROUP 5.875% 01-02-27	1,30115
VODAFONE GROUP 4.2% 03-10-78	1,10734
PANTHER BF AGGREGATOR 2 LP 4.375% 15-05-26 - REGS	1,35104
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.5% 04-07-27	0,6319
ALTICE FRANCE 3.375% 15-01-28	0,61379
WINTERSHALL DEA SCHWEIZ BV 1.332% 25-09-28	0,65261
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.75% 31-10-26	0,97274
NETFLIX INC 4.625% 15-05-29	0,79216
OI EUROPEAN GROUP BV 2.875% 15-02-25	1,56397
BALL 1.5% 15-03-27	1,06756
ALTICE FINANCING 3.0% 15-01-28	0,97091
FASTIGHETS AB BALDER 1.25% 28-01-28	0,56649
TELEFONICA EUROPE BV 2.502% PERP	0,8276
STENA INTL 3.75% 01-02-25	0,60395
BANIJAY GROUP SAS 6.5% 01-03-26	0,46604
BANIJAY ENTERTAINMENT SASU 3.5% 01-03-25	1,0753
QPARK HOLDING I BV 2.0% 01-03-27	1,08577
CATALENT PHARMA SOLUTIONS 2.375% 01-03-28	0,66513
ALTICE FRANCE 8.0% 15-05-27	0,60336
REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	1,22036
ARDAGH PACKAGING FIN PLC ARDAGH HLDGS 2.125% 15-08-26	1,34726
WMG ACQUISITION 2.75% 15-07-28	0,58879

AMS AGA 6.0% 31-07-25	0,61817
VERTICAL MID 4.375% 15-07-27	2,04934
VERISURE HOLDING AB 3.875% 15-07-26	1,63412
AVANTOR FUNDING 3.875% 15-07-28	0,60693
VODAFONE GROUP 2.625% 27-08-80	0,71465
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	1,69838
VMED O2 UK FINANCING I 3.25% 31-01-31	1,04607
LORCA TELECOM BONDCO SAU 4.0% 18-09-27	2,19146
AVANTOR FUNDING 2.625% 01-11-25	1,68099
ABERTIS FINANCE BV 3.248% PERP	0,70346
IPD 3 BV 5.5% 01-12-25	1,07424
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	1,47731
AUTOSTRATE PER L ITALILIA 2.0% 04-12-28	0,92673
VZ VENDOR FINANCING BV 2.875% 15-01-29	0,62586
WINTERSHALL DEA FINANCE 2 BV 2.4985% PERP	0,7907
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15-02-29	0,79329
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 1.625% 18-01-29	0,50072
INEOS QUATTRO FINANCE 2 2.5% 15-01-26	0,83191
TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	1,35667
CAB SELAS 3.375% 01-02-28	0,65847
LABORATOIRE EIMER SELARL 5.0% 01-02-29	0,31674
IQVIA 1.75% 15-03-26	1,33636
IQVIA 2.25% 15-03-29	0,82031
ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE USA LLC 2.0% 01-09-28	1,43044
SPA HOLDINGS 3 OY 3.625% 04-02-28	0,82699
NEXI 1.625% 30-04-26	0,58749
GRUENENTHAL 3.625% 15-11-26	1,03664
BK IRELAND 1.375% 11-08-31	0,81559
ALAIN AFFLELOU 4.25% 19-05-26	0,86617
CELLNEX FINANCE 1.5% 08-06-28	1,01269
ENERGIZER GAMMA ACQ 3.5% 30-06-29	0,64576
NH HOTELES GROUP 4.0% 02-07-26	0,36976
TITAN HOLDINGS II BV 5.125% 15-07-29	1,44903
PICARD GROUPE 3.875% 01-07-26	1,79686
PICARD BOND 5.375% 01-07-27	0,39319
NEMAK SAB CV 2.25% 20-07-28	0,38935
EC FINANCE 3.0% 15-10-26	1,32127
BCP V MODULAR SERVICES FINANCE II 4.75% 30-11-28	0,67806
BCP V MODULAR SERVICES FINANCE 6.75% 30-11-29	0,60026
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	0,5546
LOXAM SAS 4.5% 15-02-27	1,12148
REXEL 2.125% 15-12-28	0,6996
RIMINI BID E3R+5.25% 14-12-26	0,72269
EDREAMS ODIGEO 5.5% 15-07-27	0,395
CASTOR 6.0% 15-02-29	0,58637

TDC NET AS 5.056% 31-05-28	0,81297
KPN 6.0% PERP	1,44919
VOLVO CAR AB 4.25% 31-05-28	1,51839
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27	0,85787
VILLA DUTCH BIDCO BV 9.0% 03-11-29	1,52528
FIBER BID 11.0% 25-10-27	0,52154
NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 7.5% 21-08-26	1,55473
FAURECIA 7.25% 15-06-26	1,22929
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	1,47476
INTRUM AB 9.25% 15-03-28	0,63809